Réception par le préfet : 21/02/2025 Date de mise en ligne : 21 février 2025



URO/GG

DECISION MUNICIPALE DM 2025 018

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer une convention pour la mise à disposition gratuite de la grande salle de la Maison Municipale de la Musique à l'association « Tout Célébrolésé Assistance ».

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 20/02/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole